

D.2018.12.12.8.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

8 – GESTION DU PATRIMOINE
8.8 – SYSTEMES Parcs Relais (P+R) – Autorisation de signer l'avenant 1 au marché M2017-0191 à conclure avec le groupement INGEROP Conseil et Ingénierie/Ld2a Architecte

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.02.01.1.1 du 1^{er} février 2017, le Comité Syndical approuvait le programme de l'opération pour le renouvellement du système de gestion des parcs relais pour un montant prévisionnel de 5,5 millions d'euros HT (valeur février 2017).
- Par délibération D.2017.07.05.7.6, le Comité Syndical autorisait son Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre M 2017-0191 pour la conception et la réalisation de l'opération de renouvellement du système de gestion des P+R pour un montant de 490 995,21 Euros HT.
- Par délibération D.2018.07.11.6.14 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical approuvait les études d'avant-projet réalisées par le Maître d'œuvre dans le cadre du projet de renouvellement du système de gestion des P+R et arrêtaient l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux à 6 991 000,00 euros HT (valeur juillet 2018) intégrant les éléments du programme initial ainsi que les modifications liées au parcours client PMR, aux prédispositions techniques « externalisation de l'exploitation » ainsi qu'à l'aménagement Nord de Balma Gramont.

Le présent avenant n° 1 a pour objet :

- de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux Co1 sur la base des études d'avant-projet approuvées par la délibération du 11 juillet 2018,
- d'apporter des modifications aux prestations du marché,
- d'adapter en conséquence le forfait de rémunération du titulaire.

1 – Coût prévisionnel des travaux

Le coût prévisionnel des travaux (Co) établi par le maître d'ouvrage sur la base du programme de l'opération était de 5 000 000,00 € HT (valeur février 2017).

Le coût prévisionnel des travaux (Co1) résultant des études d'Avant-projet approuvées par le Comité Syndical du 11 juillet 2018, de 6 991 000,00 € HT (valeur juillet 2018), est ainsi modifié par le présent avenant. Le coût prévisionnel est porté à 5 410 000,00 € HT (6 991 000,00 € HT dont 1 581 000,00 € HT de travaux parcours clients PMR déduit qui font l'objet d'un marché complémentaire).

Cette augmentation du coût prévisionnel des travaux a entraîné la négociation entre le maître d'ouvrage et le titulaire du forfait définitif de rémunération de ce dernier.

2 – Modifications de projet

Par ailleurs, des demandes de modifications et adaptations de la nature et du périmètre des prestations prévues au programme sont intervenues durant les études AVP :

- **Prédispositions techniques « externalisation de l'exploitation »,**
- **Aménagement accès Nord de Balma Gramont.**

Elles conduisent à des prestations complémentaires à réaliser par le maître d'œuvre et ont pour conséquence d'augmenter les forfaits de rémunération des éléments de missions correspondants : PRO / ACT / VISA / DET / AOR.

3 – Incidences sur le montant du marché

L'incidence sur le montant du forfait de rémunération de la modification du coût prévisionnel des travaux et des prestations complémentaires rendues nécessaires par les modifications apportées au projet s'élève à 37 800,00 € HT et se décompose de la manière suivante :

TRANCHE FERME

	MONTANT A.E	MONTANT COMPLEMENTAIRE	TOTAL
AVP	82 112.50	-	82 112.50
PRO	84 717.50	13 250.00	97 967.50
ACT	17 247.50	3 900.00	21 147.50
VISA	35 750.00	3 275.00	39 025.00
DET	89 250.00	11 075.00	100 325.00
AOR	15 950.00	6 300.00	22 250.00
OPC	19 000.00	-	19 000.00
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	4 912.50	-	4 912.50
PLANS SYNTHESE	11 690.00	-	11 690.00
ASSISTANCE MOA	7 955.00	-	7 955.00
SUIVI PERIODE PARFAIT ACHEVEMENT	10 230.00	-	10 230.00
TOTAL	378 815.00	37 800.00	416 615.00

Récapitulatif des montants du marché :

Montant H.T. du marché initial :	490 995,21 €
Montant H.T. du présent avenant n° 1 :	37 800,00 €
Montant H.T. total du marché après avenant n°1 :	528 795,21 €

Le montant total du marché passe ainsi de 490 995,21 €HT à 528 795,21 €HT, soit une augmentation de 7.7 % du montant du marché.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **6 décembre 2018**, donné un avis favorable à la conclusion de l'avenant 1 au marché **M 2017-0191** à conclure avec le groupement **INGEROP Conseil et Ingénierie/Ld2a Architecte**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n° M 2017-0191 avec le groupement INGEROP Conseil et Ingénierie/Ld2a Architecte et la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° M 2018-0191 à conclure avec le groupement INGEROP Conseil et Ingénierie/Ld2a Architecte pour un montant de 37 800,00 € HT.

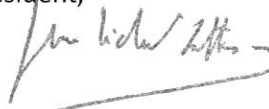
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



AVENANT N° 1

Avenant n° 1

Marché n° M2017-0191 **du** 13 juillet 2017

Objet : Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du système de gestion des parcs relais

Montant initial du marché :

MONTANT HT : 490 995,21 EUROS

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
-	-	-	-	-

Entre,

Tisséo-Collectivités
7, Esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 TOULOUSE Cedex 6

Représenté par son Président

D'une part,

Et,

La société INGEROP Conseil et Ingénierie
(mandataire du groupement titulaire INGEROP/Ld2a Architecte)
Parc d'activités de la Plaine
24 avenue Marcel Dassault
BP 15201
31079 TOULOUSE Cedex 5

Représentée par son Directeur

D'autre part,

Il a été décidé de conclure le présent avenant n° 1 au marché n° M2017-0191 du 13 juillet 2017.

Le marché dont la désignation est mentionnée page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Le marché M2017-0191 a été notifié le 13 juillet 2017 au groupement d'entreprises INGEROP/Ld2a Architecte afin de réaliser les prestations de maîtrise d'œuvre relatives au renouvellement du système de gestion des P+R. Le marché a été conclu pour une durée estimée à 48 mois (dont 12 mois de garantie de parfait achèvement).

Le marché se décompose comme suit :

- Tranche ferme : Etudes et déploiement du nouveau système de gestion des P+R
- Tranche optionnelle 1 : Déploiement du système sur P+R Oncopole et Silo MBC
- Tranche optionnelle 2 : Déploiement du système sur points d'embarquement covoiturage de MBC/BGR/ARG
- Tranche optionnelle 3 : Etudes et travaux liés à l'externalisation de l'exploitation de P+R

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 1 a pour objet :

- de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux Co1 sur la base des études d'avant-projet approuvées par la délibération du 11 juillet 2018,
- d'apporter des modifications aux prestations du marché,
- d'adapter en conséquence le forfait de rémunération du titulaire.

1.1 – Coût prévisionnel des travaux

Le coût prévisionnel des travaux (Co) établi par le maître d'ouvrage sur la base du programme de l'opération était de 5 000 000,00 € HT (valeur février 2017).

Le coût prévisionnel des travaux (Co1) résultant des études d'Avant-projet approuvées par le Comité Syndical du 11 juillet 2018, de 6 991 000,00 € HT (valeur juillet 2018), est ainsi modifié par le présent avenant. Le coût prévisionnel des travaux (Co1) sur lequel s'engage le maître d'œuvre selon l'article 9 du CCAP est porté à 5 410 000,00 € HT (6 991 000,00 € HT dont 1 581 000,00 € HT de travaux parcours clients PMR déduit qui font l'objet du marché complémentaire).

S'agissant de la tranche ferme du contrat, le coût prévisionnel des travaux Co1 sur lequel s'engage le Maître d'œuvre est ainsi fixé à 4 410 000,00 € HT (valeur juillet 2018).

Les coûts prévisionnels des travaux Co1 des autres tranches sur lesquels s'engage le Maître d'œuvre restent inchangés.

1.2 – Modifications de projet

Par ailleurs, les modifications et adaptations intervenues durant les études AVP et validées dans le PRO et les DCE pour être intégrées au projet sont identifiées ci-après et constituent une modification de programme du renouvellement du système de gestion des P+R :

- **Prédispositions techniques externalisation de l'exploitation**
- **Aménagement accès Nord de Balma Gramont**

Ces modifications de programme amènent des prestations complémentaires à réaliser par le Maître d'œuvre dans le cadre de la tranche ferme du contrat et ont pour conséquence d'augmenter les forfaits de rémunération des éléments de missions correspondants : PRO / ACT / VISA / DET / AOR.

1.3 – Incidences sur le montant du marché

Le montant de cette rémunération complémentaire s'élève à 37 800.00 € HT et se décompose de la manière suivante :

TRANCHE FERME

	MONTANT A.E	MONTANT COMPLEMENTAIRE	TOTAL
AVP	82 112.50	-	82 112.50
PRO	84 717.50	13 250.00	97 967.50
ACT	17 247.50	3 900.00	21 147.50
VISA	35 750.00	3 275.00	39 025.00
DET	89 250.00	11 075.00	100 325.00
AOR	15 950.00	6 300.00	22 250.00
OPC	19 000.00	-	19 000.00
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	4 912.50	-	4 912.50
PLANS SYNTHESE	11 690.00	-	11 690.00
ASSISTANCE MOA	7 955.00	-	7 955.00
SUIVI PERIODE PARFAIT ACHEVEMENT	10 230.00	-	10 230.00
TOTAL	378 815.00	37 800.00	416 615.00

En conséquence, l'annexe 1 à l'acte d'engagement des missions et répartitions des honoraires est modifiée pour ce qui concerne la Tranche ferme par l'annexe 1 au présent avenant.

Récapitulatif des montants du marché :

Montant H.T. du marché initial :	490 995.21 €
Montant H.T. du présent avenant n° 1 :	37 800.00 €
Montant H.T. total du marché après avenant n°1 :	528 795.21 €

ARTICLE 2 – DELAIS D'EXCUTION

Les délais d'exécution indiqués à l'article 3 de l'acte d'engagement ne sont pas modifiés.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire du marché renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 4 – CESSION ET NANTISSEMENT DES CREANCES

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances

- ☐ a été restitué à Tisséo-Collectivités afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☒ n'a pas été restitué à Tisséo-Collectivités pour les motifs suivants : non délivré initialement.

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du Marché
(« lu et accepté » + cachet)

A Toulouse, le :
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur/de
l'Entité Adjudicatrice